FÉDÉRATION DES AVEUGLES DE FRANCE

LA CITOYENNETÉ, ÇA NOUS REGARDE !

Communiqué de presse

Paris, le 28 mai 2018

Article 44 « projet de loi sur l'avenir professionnel »
La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France dénonce !

Malgré une loi promulguée il y a 13 ans qui instaurait notamment l'obligation d'accessibilité numérique aux services publics, et des décrets publiés il y a 9 ans (rendant cette accessibilité des services de communication au public en ligne OBLIGATOIRE depuis 2011), les personnes aveugles sont encore oubliées.

La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France rappelle que l'accès aux nouvelles technologies représente un facteur d'autonomie et d'inclusion essentiel pour les personnes déficientes visuelles. En conséquence, au vu de l'article 44 présenté dans le projet de loi Liberté pour la liberté de choisir son avenir professionnel, qui transpose la directive UE 2016/2102, nous demandons concrètement:

- À ce qu'un distingo soit fait entre:
  - les nouveaux services de communication, qui doivent être conçus, dès leur première version, accessibles à tous,
  - les services déjà existants, en encourageant la publication de schémas pluriannuels pour leur mise en accessibilité, avec des échéances à respecter.
- À ce que le concept de charge disproportionné soit clairement défini : il n'est aujourd'hui pas acceptable, alors que plus de treize millions de Français attendent de pouvoir accéder comme tout un chacun à l'information, qu'un tel concept fasse son apparition dans la loi sans qu'on sache exactement ce qu'il recouvre.
- À ce que les recommandations internationales en la matière soient toujours expressément mentionnées dans la loi.

Pour Vincent Michel, Président de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France, en l'état, l'article 44 est donc une déception réelle qui symbolise les terribles renoncements du gouvernement en matière de politique de handicap. Nous ne voulons pas d'un nouveau prétexte pour surseoir à l'accessibilité, nous voulons une société plus numériquement inclusive, et ce dès maintenant.

Contacts Presse

Ana PEREIRA,
Responsable de Communication
Téléphone : 01 44 42 91 96 – 06 10 58 61 62
Email : a.pereira@aveuglesdefrance.org

Kelly BERRIAT
Chargée de Communication
Téléphone : 01 44 42 91 90
Email : k.berriat@aveuglesdefrance.org